Partie 3

Florilège misogyne — Discours
Recueil de discours, p. 9

JUSQU'À LA FIN : LE SUFFRAGE FÉMININ EST DANGEREUX « II est établi qu'en temps normal les femmes sont déjà plus nombreuses que les hommes. Que sera-ce à un moment où les prisonniers et les déportés ne seront pas encore rentrés. Quels que soient les mérites des femmes, est-il bien indiqué de remplacer le suffrage masculin par le suffrage féminin ? ». Paul Giacobbi. Assemblée consultative d'Alger, mars 1944

Au Sénat, en 1922 Le sénateur Régismanset, Président de la Commission : «Je suis féministe : j'estime et j'aime la femme autant que quiconque [...] Mais c'est dans son intérêt que je lui refuse le droit de vote et d'éligibilité et que je ne consens pas à la jeter dans les mêlées électorales. Je crois émettre une vérité première digne de M. de Lapalisse en disant que l'immense majorité des femmes se soucient beaucoup plus de savoir ce qui se portera cet hiver que de la réorganisation de l'armée ou de la péréquation des impôts [...] Or, il y a des suffragettes qui viennent nous affirmer : les Françaises veulent donner leur avis sur les questions politiques, diplomatiques, économiques ; elles en ont assez d'être traitées en sœurs inférieures ; cela m'étonne, car, lorsque trois femmes sont réunies, elles se mettent aussitôt à parler chiffons [...] Ouvrez un journal, si j'ose dire corporatif. Lisez la petite correspondance de ces revues de mode, auxquelles sont abonnées nos travailleuses, petites bourgeoises de la province, vous savez ce coin charmant et confidentiel ou » jeune maman embarrassée » demande à » sentimentale désabusée » une recette infaillible pour faire disparaître les tâches de rousseur et conserver les haricots verts. Là, ces dames sont entre elles ; elles ne songent ni à se taire, ni à se méfier, et elles confessent ingénument leurs petits secrets. A chaque ligne, vous trouverez la femme en révolte ouverte contre nos disciplines. Écoutez ces conseils funestes à la sûreté de l'État que « Renoncule rose » donne tranquillement à « Sensitive curieuse » : « A partir de trente ans, une femme ne peut que diminuer son prestige en faisant connaître son âge. En inscrivant son âge sur une carte, elle s'expose à de fâcheuses mésaventures. Une femme doit profiter des avantages que lui donne l'apparence de la jeunesse. Donc, mesdames, n'avouez jamais ». Notre collègue M. Fernand Merlin a déposé un amendement qui ferait commencer à trente ans l'époque de capacité électorale pour la femme. Dans ce cas, si l'article dit vrai, il n'y aura pas de femmes électrices avant qu'elles aient atteint l'approche de la cinquantaine. »

Le sénateur Massabuau, lors de la séance du 21 novembre 1922 : «C'est qu'en effet, en majorité, les femmes qui réclament le suffrage universel savent tout faire, sauf une chose : les enfants. Ce ne sont pas les mères qui réclament le suffrage universel, ce sont celles qui veulent se jeter dans l'arène électorale.»